

Responsabilité sacrée :

la recherche des enfants disparus
et des sépultures anonymes

Sommaire du rapport provisoire

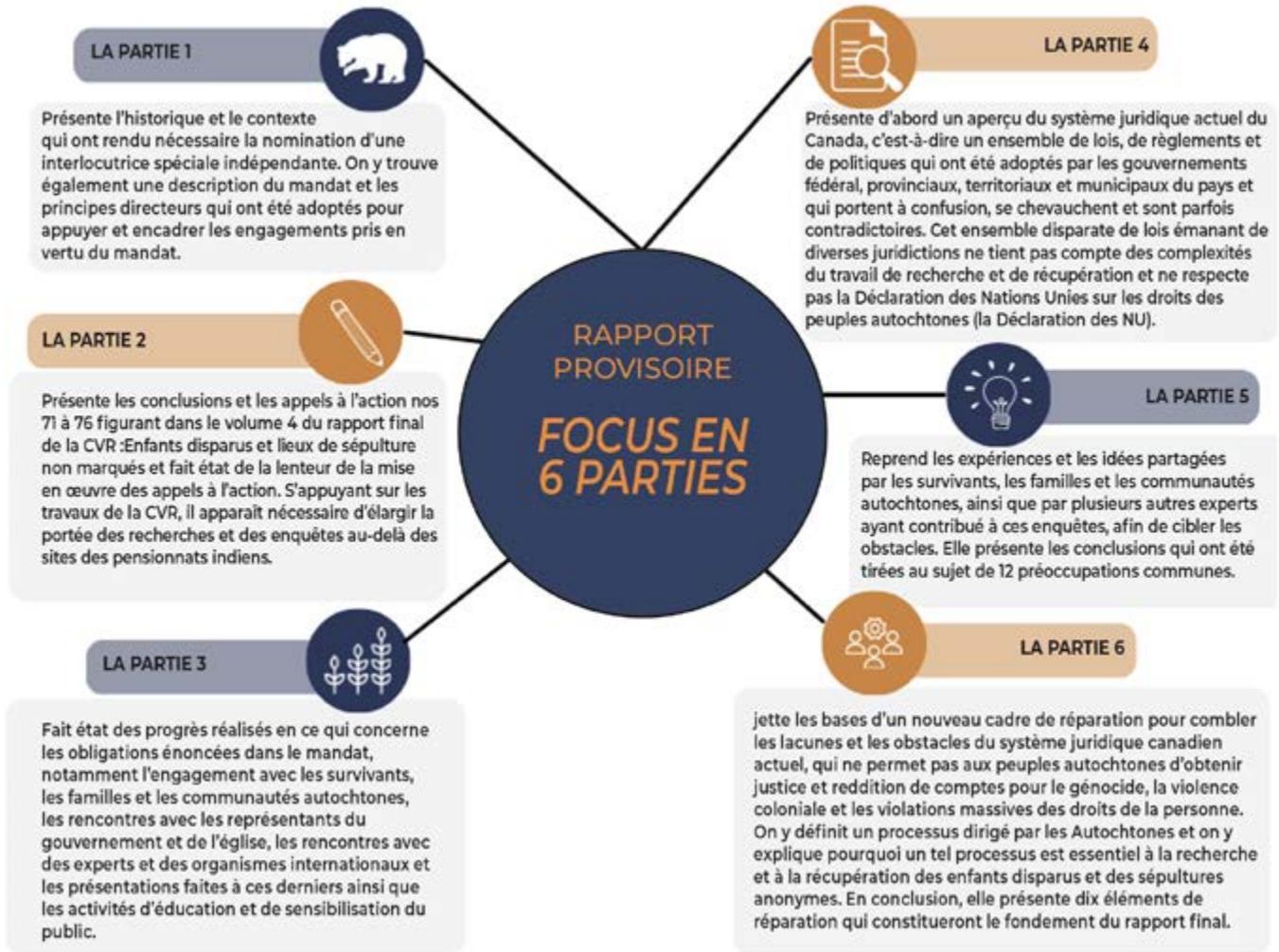


Interlocutrice spéciale
indépendante

juin 2023

Qu'est-ce que ce rapport?

Le présent rapport provisoire examine le cadre juridique actuel du Canada et cerne les limites et les lacunes importantes qui créent des obstacles pour les survivants, les familles autochtones et les communautés qui mènent les efforts de recherche et de récupération pour trouver les enfants disparus et les sépultures anonymes. Le rapport comporte six parties :



Des résumés sont fournis pour illustrer les obstacles auxquels les communautés sont confrontées ainsi que les pratiques autochtones émergentes qui ont été appliquées pour faire avancer les travaux de recherche et de récupération, conformément aux lois et protocoles autochtones.

Quelles sont les préoccupations communes soulevées dans le rapport?

Le travail sacré que les survivants et les communautés autochtones mènent pour récupérer les enfants qui n'ont jamais été renvoyés des pensionnats indiens a révélé un besoin urgent de protections législatives, réglementaires et politiques des anciens emplacements de pensionnats indiens et d'autres lieux connexes. On retrouve probablement des sépultures anonymes liées à chaque ancien emplacement d'un pensionnat indien au Canada, y compris les pensionnats indiens visés par la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens et ceux n'ayant pas été reconnus en vertu de cette convention. De plus, de nombreux lieux connexes doivent être fouillés, car les enfants qui se trouvaient dans les pensionnats indiens ont souvent été transférés de force à d'autres emplacements, notamment dans des hôpitaux, des hôpitaux indiens, des sanatoriums, des cimetières, des maisons de correction et des écoles industrielles.

48 conclusions tirées dans 12 domaines d'intérêt commun :

1 L'ACCÈS AUX DOSSIERS ET LEUR DESTRUCTION	2 L'ACCÈS AUX SITES ET PROTECTION DE CEUX-CI	3 COMPLEXITÉ ET ÉCHÉANCIER DES RECHERCHES SUR LE TERRAIN	4 LACUNES DES PROCESSUS D'ENQUÊTE EXISTANTS
5 AFFIRMATION DE LA SOUVERAINETÉ DES DONNÉES AUTOCHTONES	6 DÉFIS LIÉS À LA RÉPONSE AUX RÉVÉLATIONS DES MÉDIAS ET DU PUBLIC	7 AUGMENTATION DE LA VIOLENCE DU NÉGATIONNISME	8 ABSENCE DE FINANCEMENT SUFFISANT ET À LONG TERME
9 NÉCESSITÉ D'UN SOUTIEN À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE DES AUTOCHTONES	10 RAPATRIEMENT DES ENFANTS	11 LAND BACK : RAPATRIEMENT DES CIMETIÈRES ET DES LIEUX DE SÉPULTURE	12 RESPONSABILISATION ET JUSTICE

Tout au long du mandat, l'interlocutrice spéciale indépendante a accordé la priorité à des rencontres avec les survivants, les familles et les communautés autochtones, y compris à des déplacements pour les rencontrer dans leur propre territoire et à la fréquentation des lieux où les efforts de recherche et de récupération sont en cours, à la demande des survivants et des dirigeants. En outre, elle a présenté de nombreux exposés à des dirigeants, à des communautés et à des organisations autochtones, notamment pendant des assemblées générales annuelles nationales et provinciales ainsi que pendant des rassemblements communautaires axés sur la recherche et la récupération de sépultures anonymes et d'enfants disparus. Au cours de la dernière année, l'interlocutrice spéciale indépendante a également participé à des activités de liaison, notamment en aidant les survivants et les familles autochtones à trouver des dossiers qui fournissent des renseignements sur leurs proches disparus.

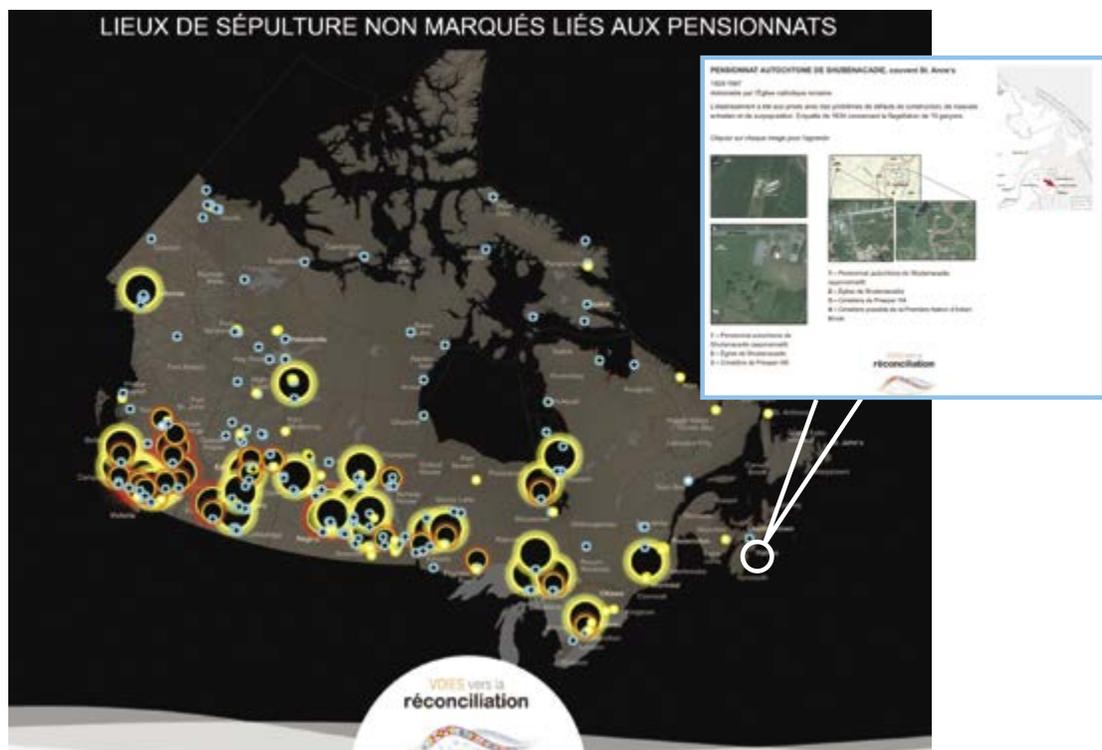
Au cours de la première année du mandat, quatre rassemblements nationaux sur les sépultures anonymes ont eu lieu



Les futurs rassemblements nationaux sont prévus à Montréal du 6 au 8 septembre 2023 et un, dans l'extrême nord, mais la date et l'emplacement sont à déterminer.

L'interlocutrice spéciale indépendante a également rencontré des représentants du gouvernement et de l'église, et a comparu en personne devant le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones en mars 2023. En outre, elle a soumis deux présentations au rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et aux mécanismes d'experts des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Les deux présentations sont accessibles sur le [site web du BIS](#).

Des activités d'éducation et de sensibilisation du public ont eu lieu, y compris l'établissement d'un partenariat avec Canadian Geographic pour créer [une carte interactive](#) accessible au public des emplacements de sépultures anonymes.

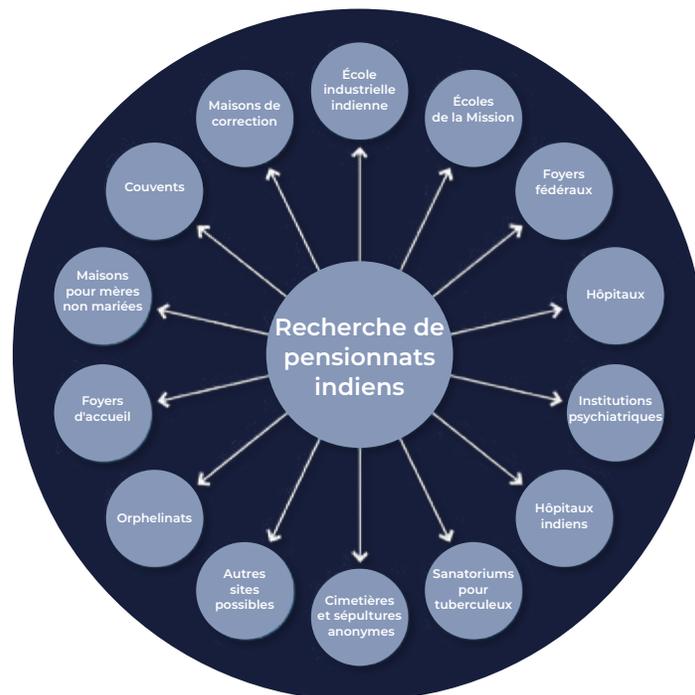


Pourquoi le rapport a-t-il été rendu public dans la Première Nation de Cowessess?

En 2021, la Première Nation de Cowessess a annoncé la découverte de 751 sépultures anonymes. Étant donné que ce travail sacré se fait dans les territoires autochtones, il était important de publier le rapport provisoire en présence des survivants et des membres de la communauté. Cowessess organisait une réunion des survivants, et l'interlocutrice spéciale indépendante a été invitée à assister et à apprendre de ceux qui dirigent les travaux de recherche et de récupération en Saskatchewan. Cowessess est l'une des nombreuses communautés qui ont fait progresser ce travail sacré à l'échelle nationale et qui continuent de partager généreusement leurs expériences avec d'autres communautés autochtones menant des travaux de recherche et de récupération.

Transferts forcés d'enfants autochtones

Au cours de la dernière année, des discussions avec les survivants, les familles autochtones et les communautés qui mènent les travaux de recherche et de récupération ont montré qu'il est nécessaire de retracer le déplacement de chaque enfant disparu, depuis le moment où il a été emmené pour la première fois dans un pensionnat indien jusqu'à tout autre établissement ou endroit auquel il a été envoyé par la suite. Ce n'est qu'en suivant le transfert forcé de chaque enfant des pensionnats indiens vers d'autres institutions connexes que l'on pourra déterminer la vérité complète sur son expérience, les conditions de sa mort et l'emplacement de son lieu d'enterrement.



Difficultés persistantes liées à la collecte de documents

Le rapport provisoire souligne qu'il existe de nombreux dossiers différents qui peuvent contenir des renseignements sur les enfants disparus et sur l'endroit où ils peuvent être enterrés. Ces dossiers sont conservés par divers détenteurs de documents, notamment les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux, les églises, les universités, les établissements médicaux et d'autres entités. Les lois sur la protection de la vie privée et l'accès à l'information peuvent s'appliquer et restreindre l'accès aux documents qui peuvent contenir des renseignements essentiels qui peuvent révéler l'identité d'un enfant disparu ou l'emplacement d'une sépulture anonyme. Il y a aussi les diverses réponses des institutions aux demandes de documents : certains détenteurs de documents ont répondu aux demandes de documents, tandis que d'autres ont délibérément bloqué l'accès.

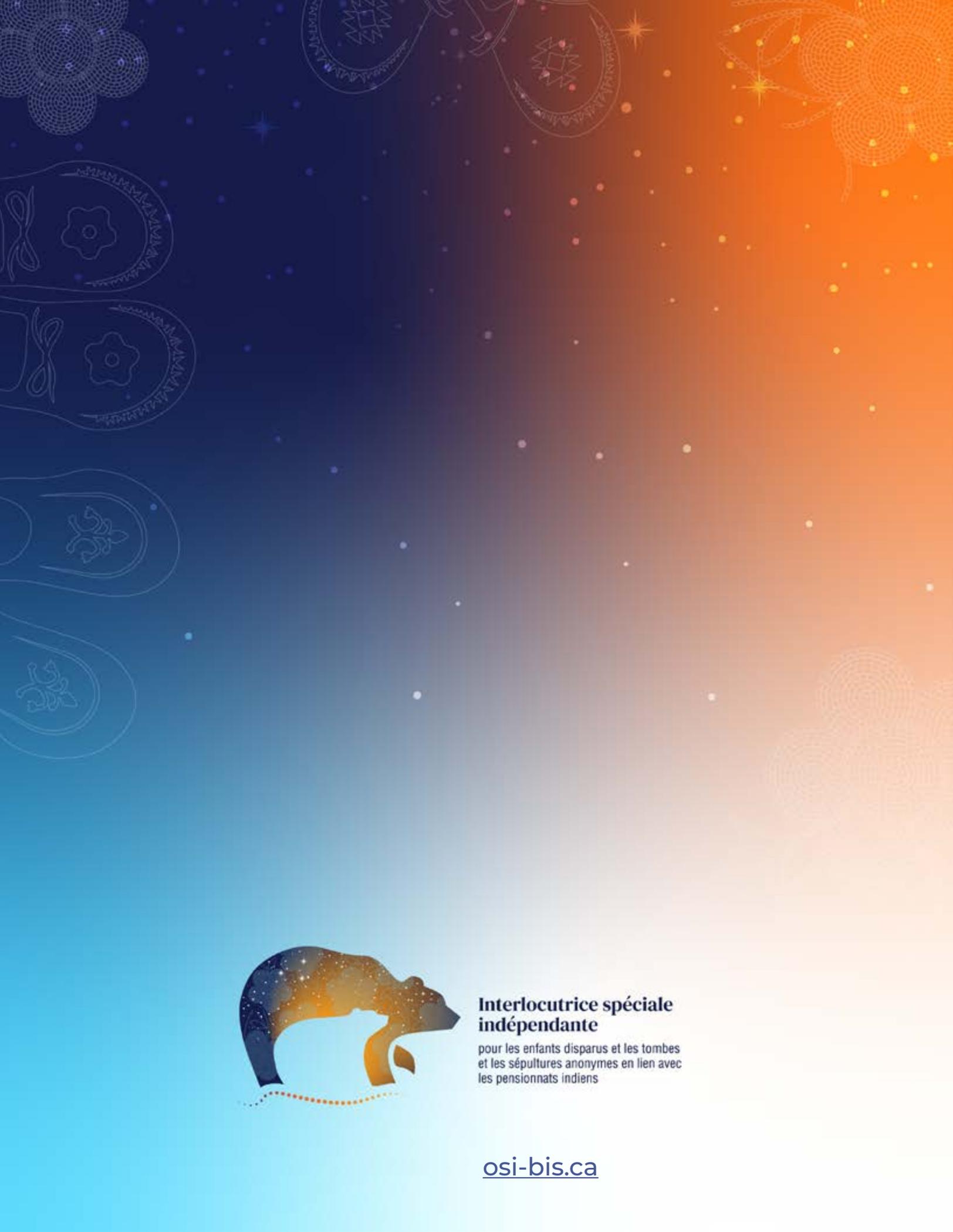
Quelles sont les prochaines étapes pour l'interlocutrice spéciale indépendante?

Au cours de l'année à venir, l'interlocutrice spéciale indépendante continuera d'écouter les survivants, les familles et les communautés autochtones, et d'apprendre à leur sujet. Elle se souviendra d'être une voix pour les enfants disparus. Elle continuera d'accorder la priorité aux réunions avec les communautés autochtones et d'être à l'écoute de celles-ci sur la façon de créer un nouveau cadre juridique régi par le droit autochtone et conforme à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Finalement, elle entendra les survivants et les communautés au sujet de ce qu'ils aimeraient voir inclus dans un nouveau cadre de réparation.

Le rapport final sera-t-il prêt à être publié à la fin du mandat de deux ans, en juin 2024 ?

Oui, l'interlocutrice spéciale indépendante a l'intention de publier le rapport final en 2024 dans le cadre d'un événement public tenu à Ottawa. Les survivants, les familles autochtones et les communautés ont attendu trop longtemps pour que des mesures soient prises. Cela fait déjà huit ans que la Commission de vérité et réconciliation du Canada a présenté son rapport final. Les appels à l'action 71 à 76 donnent une orientation claire à tous les ordres de gouvernement pour appuyer ce travail sacré. L'interlocutrice spéciale indépendante ne contribuera pas davantage à ce retard.





**Interlocutrice spéciale
indépendante**

pour les enfants disparus et les tombes
et les sépultures anonymes en lien avec
les pensionnats indiens

osi-bis.ca